

De : pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 22 octobre 2020 20:57

Cc : pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 22-10-2020

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 22 octobre 2020, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 215 (-4) hospitalisations en cours dont 53 (-7) en réanimation ;
- 133 (+4) personnes décédées.

Du 13/10 au 19/10	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	306,2 / 100 000 (+)	373,7 / 100 000 (+)	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	195,6 / 100 000 (+)	226,6 / 100 000 (-)	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations (régional)	44,99 % (-)	44,99 % (-)	> 30 %

Pour mémoire, l'évolution de la situation sanitaire s'appuie principalement sur l'appréciation du profil épidémiologique de chaque territoire suite à l'analyse de 3 indicateurs produits par Santé publique France :

- Le taux d'incidence : le nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants.
- Le taux d'incidence chez les personnes âgées : le nombre de cas pour 100 000 habitants chez les plus de 65 ans, sur 7 jours glissants.
- La part des patients COVID dans les réanimations : le nombre de patients COVID+ sur le nombre total de lits occupés en réanimation.

Vous trouverez en pièce-jointe un document synthétique réalisé par l'ARS présentant la situation épidémiologique dans les EPCI du département au regard de ces 3 indicateurs.

2. Conférence de presse du Premier Ministre du 22 octobre 2020

Le Premier Ministre a tenu ce jour à 17h00 une conférence de presse relative aux nouvelles mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Compte tenu de l'aggravation de la situation sanitaire, il a notamment annoncé le passage en couvre-feu de 54 départements de France métropolitaine dont le département de la Haute-Garonne.

La mesure entrera en vigueur à minuit le vendredi 23 octobre (ou 0H00 le samedi matin).

Le couvre-feu s'appliquant dorénavant à l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne, des mesures seront prises demain par arrêté préfectoral pour décliner cette décision sur le département.

J'ai donc organisé dès ce soir une réunion en audioconférence avec les parlementaires, les représentants des collectivités locales, les organisations professionnelles, et les services de l'État pour échanger sur les mesures qui entreront en vigueur le samedi 24 octobre à 0h00.

Vous serez destinataires de mon arrêté dès sa signature. Un communiqué de presse sera également diffusé, dont vous serez aussi destinataires.

3. Application "TousAntiCovid"

Lors de la conférence de presse de ce jour, le Premier ministre a annoncé la mise à disposition de l'application "TousAntiCovid" qui permet à chacun d'être acteur de la lutte contre l'épidémie.

C'est un geste barrière supplémentaire que l'on active dans tous les moments où on doit redoubler de vigilance : au restaurant, à la cantine, quand on participe à un événement professionnel, quand il y a un risque que tout le monde ne respecte pas les autres gestes barrières.

"TousAntiCovid" vient compléter l'action des médecins et de l'Assurance maladie, visant à contenir la propagation du virus en stoppant au plus vite les chaînes de contamination.

Le principe est le suivant : prévenir, tout en garantissant l'anonymat, les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive, afin que celles-ci puissent aller se faire tester et être prises en charge le plus tôt possible.

Elle permet aussi de rester informé sur l'évolution de l'épidémie et sur la conduite à tenir et ainsi de rester vigilant et d'adopter les bons gestes.

Elle permet d'avoir accès facilement aux autres outils à la disposition des citoyens souhaitant être acteur de la lutte contre l'épidémie : *DepistageCovid* qui donne la carte des laboratoires à proximité et les temps d'attente, ainsi que *MesConseilsCovid* qui permet d'avoir des conseils personnalisés pour se protéger et protéger les autres.

L'installation de l'application "TousAntiCovid" se fait sur la base du volontariat. Toute personne est prise en charge même si elle choisit de ne pas utiliser l'application.

Vous trouverez des éléments complémentaires sur cette application sur le lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tousanticovid> et pouvez télécharger l'application sur l'Apple Store et le Google Play : [bonjour.tousanticovid.gouv.fr/](https://www.apple.com/fr/itunes/softwares/1446705533)

4. Arbre décisionnel "ISOLEMENT, TEST : QUE FAIRE ?"

Dans le cadre du rebond épidémique, vous trouverez sur le site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé une infographie sur la conduite à tenir en cas de symptômes ou de suspicion de contamination au Covid-19 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_quel_comportement_adopter_-_isolement_test_que_faire.pdf

Cas contact, symptômes ou test PCR, il n'est pas évident de savoir quoi faire. Vous pouvez obtenir des conseils personnalisés et à jour sur le Covid-19 en France sur le site <https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/#introduction>

5. Renforcement du télétravail dans la fonction publique territoriale dans le cadre de la crise sanitaire

Vous trouverez ci-joint une note d'information du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique territoriale dans le cadre de la crise sanitaire.

6. Dispositif de suivi de crise en préfecture

Dans cette phase de rebond épidémique, le dispositif de suivi de crise évolue : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT